

PP27 21/04/2011

Prime liée aux dividendes Du colmatage

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Le gouvernement vient de préciser le dispositif qu'il envisage de mettre en place pour faire bénéficier les salariés des résultats de l'entreprise.

La CFE-CGC prend acte de cette volonté. Elle jugera le moment venu de ce que cela aura réellement apporté aux uns et aux autres.

Dans une année où l'inflation repart significativement, le pouvoir d'achat des ménages est en berne. Rien ne remplace les mesures salariales pérennes qui contribuent également au financement de notre protection sociale.

Toutefois, cet énième mécanisme peut servir à colmater les trous dans la raquette du partage de la valeur ajoutée.

Les salariés qui n'ont pas accès à la participation et à l'intéressement pourront, pour certains, trouver là une compensation. Rappelons que l'obligation de négocier en France n'est pas synonyme d'obligation de conclure !

Il reste beaucoup à faire pour que les décideurs politiques fassent la démonstration qu'ils ont encore une capacité à agir face au pouvoir économique.

En particulier, la CFE-CGC demande que l'on mette un terme à l'évasion fiscale et au système de consolidation des bénéfices à travers les différentes filiales.

Service Communication
Pierre Jan
☎ : 01 55 30 12 92
Fax : 01 55 30 12 60
Mél : pierre.jan@cfecgc.fr